



BANQUE des
TERRITOIRES



Aqua Prêt - Financement du secteur Eau, Assainissement et GEMAPI

Mathieu AUFAUVRE, Directeur Régional Adjoint: 06.82.11.25.11

**L'Aqua Prêt : offre de financement
BDT dédiée au secteur de l'eau
potable, de l'assainissement, des
eaux pluviales et de la GEMAPI**



Contexte général : financement eau, assainissement et GEMAPI

Principale annonce financière des assises de l'eau en aout 2018.

- ✓ **En prêts**
 - **Aqua prêt : une enveloppe de 2 Md€ d'euros jusqu'en 2022**

- ✓ **En crédits d'ingénierie :**
 - Les crédits d'ingénierie permettent d'apporter l'expertise nécessaire aux collectivités dans l'identification, la priorisation, l'évaluation des coûts, la valeur ajoutée de leur projets de renouvellement d'infrastructure.
 - En appui méthodologique : guide d'aide à la prise de compétence

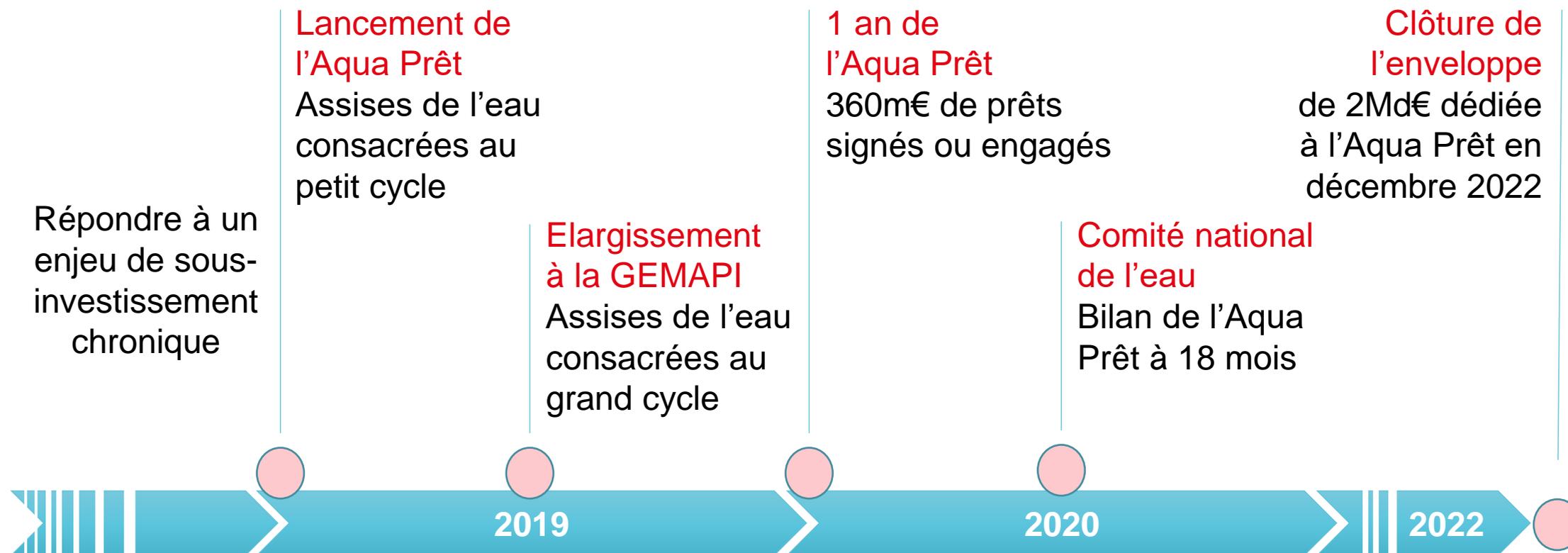
- ✓ **Par la consolidation du partenariat avec les 6 agences de l'eau**

Des conventions de partenariat permettent d'articuler les modalités d'actions de la Banque des Territoires et des agences de l'eau en complémentarité. |

À la source de l'Aqua Prêt

Accélérer l'investissement dans les infrastructures de long terme

L'Aqua Prêt est une enveloppe de 2Md€ ouverte sur trois ans (2019-2022) pour accélérer l'investissement dans les infrastructures d'eau et impulser les bonnes pratiques.



Intervenir sur les deux cycles de l'eau

L'Aqua Prêt finance les infrastructures de long terme et les subventions aux projets éligibles

Infrastructures de long terme et subventions aux projets éligibles du petit cycle de l'eau



Eau potable



Eau usée

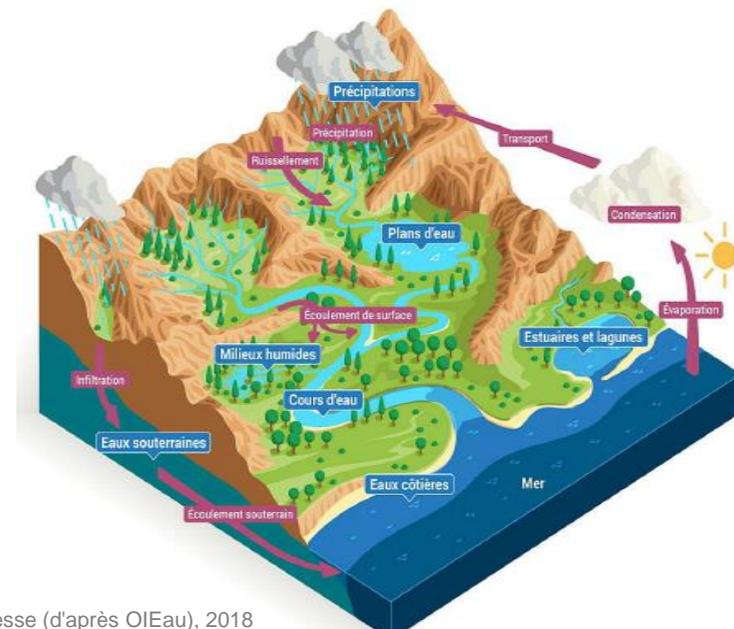
Infrastructures de long terme et subventions aux projets éligibles du grand cycle de l'eau



Eau pluviale



GEMAPI



© Agence française pour la biodiversité / Réalisation Matthieu Nivesse (d'après OIEau), 2018

L'Aqua Prêt : 2 Md€ dédiés au financement de tous les investissements eau, assainissement et GEMAPI



Emprunteurs éligibles

Toute collectivité/personne morale ayant la compétence eau et/ou assainissement et/ou GEMAPI



Collectivités territoriales et groupements



Régies locales



Sociétés publiques locales



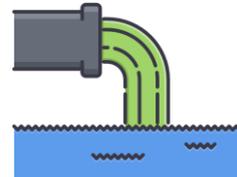
Entreprises privées (DSP / PPP)

Opérations éligibles

→ L'offre Aqua Prêt permet de financer tous types d'opérations concourant à l'amélioration des ouvrages liés au petit cycle de l'eau et au grand cycle, Gemapi :



La production et la distribution d'eau potable



La collecte et à l'assainissement des eaux usées



Le recueil / traitement des eaux pluviales



Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations GEMAPI



Les études pré-opérationnelles



Subventions accordées à un projet éligible (hors agences de l'eau)

Quotité de financement

La quotité de financement est de  100% du besoin d'emprunt quel que soit son montant



Pour les contreparties privées intervenant dans le cadre de DSP ou de PPP, la quotité est de 50%

Garantie

Les emprunteurs suivants sont exonérés de garantie : collectivités territoriales et leurs groupements (sauf cas particulier de certains syndicats mixtes ouverts ne comptant pas que des collectivités parmi ses membres), agences de l'eau
→ Tout autre emprunteur éligible doit bénéficier d'une garantie à 100%.

Une offre adaptée à la durée d'amortissement des actifs de l'eau et assainissement

- **Des prêts de très long terme adaptés à la durée de vie des investissements,**
 - Pour des durées de 25 à 40 ans pour tous les ouvrages et jusqu'à 60 ans pour les réseaux
- **Des phases de mobilisation longues qui permettent le diagnostic des réseaux et l'ingénierie nécessaire (jusqu'à 5 ans)**
- **Un financement du besoin d'emprunt à des conditions adaptées**
 - 100% du besoin d'emprunt financé,
- **Taux**
 - Révisable indexé sur TLA +0,60% soit de 1,10% sur la base du TLA actuel
 - Possibilité d'un index IPC permettant une allocation actif / passif

L'offre à taux fixe sur ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

- **Mise à disposition par la BEI d'une enveloppe de refinancement à taux fixe de 500 M€ depuis fin octobre 2020 jusqu'à fin 2022**
 - La quasi-totalité des projets éligibles à l'Aqua Prêt peuvent bénéficier de cette ressource, à l'exclusion des acquisitions et des subventions
 - Seuls les projets d'un montant compris entre 40 K€ et 25 M€ sont éligibles à cette ressource
 - Le financement des subventions n'est pas éligible à la ressource BEI
- **Préfinancement**
 - Phase de mobilisation des fonds limitée à 1 an maximum
- **Durée**
 - 3 durées possibles : 15, 20 et 25 ans

L'offre à taux fixe sur ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

- **Quotité d'intervention**
 - 50% du montant du projet
 - Possibilité de mixer une ligne à taux fixe avec une ligne complémentaire d'une maturité plus longue à taux indexé sur le Livret A.
 - Ce mixage permet également de bénéficier d'un étalement de la phase de mobilisation (tirage de la ligne de prêt sur ressource BEI la première année puis tirage de la ligne à taux indexé sur le Livret A sur la durée restante des travaux)
- **Taux**
 - Taux fixe coté chaque début de mois et valable pour les contrats de prêts signés au cours du même mois

Une offre soumise à des conditionnalités

Notre enveloppe Aqua Prêt a pour objectif l'adoption de bonnes pratiques de gestion patrimoniales.

Pour être éligible à ce prêt, le maître d'ouvrage du projet doit donc respecter un ensemble de critères permettant d'améliorer l'efficacité des investissements du secteur de l'eau et de l'assainissement s'agissant du petit cycle de l'eau :

- **Adopter une démarche patrimoniale dans la gestion des infrastructures :**
 - Pour les réseaux : avoir réalisé le diagnostic détaillé des réseaux ;
 - Pour tout type d'ouvrage : avoir élaboré un programme pluriannuel d'investissements
- **Maintenir ou constituer un patrimoine de qualité, durable et connu, à savoir :**
 - Améliorer la qualité des réalisations grâce à de bonnes pratiques en matière de gestion de projet en s'engageant à réaliser les travaux selon les préconisations des chartes qualité ASTEE ;
 - Participer à la collecte et la diffusion de données précises et fiables sur le service exploité en s'engageant à compléter la base de données nationale (actuellement dénommée SISPEA).

Synthèse des conditions de mise en œuvre

Un double enjeu : financer et favoriser les bonnes pratiques

Financement des infrastructures de long terme

Enveloppe de

2Md€

ouverte jusqu'au 31
décembre 2022

Sur ressources



Livret A



BEI

Inscrites dans une démarche vertueuse

Stratégie
patrimoniale



PPI, Diag...

Bonnes
pratiques



Sispea, Astee...

Partenariats



Agences
de l'eau...

Aux conditions du Livret A

Maturités

25 à 40 ans

en cohérence
avec les objets
financés

60 ans

max. sur
les infra.
de réseaux

Au taux de

TLA

+0,60%

Aux conditions BEI

Maturités

15, 20 ou 25 ans

en cohérence avec les
objets financés

À

Taux Fixe

Actualisé
chaque mois

Conclusion

- Une priorité eau reconnue et partagée : un impératif de renouvellement d'infrastructures lourdes, de long terme, dans un contexte de tarissement des recettes (subvention, prix de l'eau) ,
- Une offre de financements CDC adaptés à vos projets structurant de long terme,
- Une expertise du secteur nourrie par un partenariat renforcé avec les agences de l'eau.
- Une complémentarité des offres disponibles de la BDT

Vos interlocuteurs:

- Corinne STEINBRECHER (Arc alpin): 06.75.62.60.28
- Olivier MOREL (Métropole de Lyon):06.75.62.60.26
- Mireille FAIDUTTI (Ain - Rhône): 06.75.62.60.30
- Hubert ROCHE (Drome – Ardèche): 06.30.70.40.35
- Christian PASCAULT (Loire – Haute-Loire): 06.75.62.60.27

banquedesterritoires.fr



| [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

